

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Anthony FAYET, Laetitia DUFOUR, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à Christiane ROSSILLE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Date de la convocation : mercredi 4 mars 2026

Secrétaire de séance : Pierre Alexandre GIRARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260310-DCM202608-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026

N°2026-08 OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M. Pierre-Alexandre GIRARD, conseiller municipal chargé des Finances de la Commune, présente les taux de fiscalité pour 2026 comprenant également le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Il propose de maintenir les taux comme fixés en 2025 soit un taux de 32.00 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti (TFPB), 38.81 % pour la taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) et 6.42 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ DECIDE de maintenir les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB)	32.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	38.81 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	6.42 %

- Autorise Monsieur le Maire à remplir et signer l'état « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 11/03/2026

Eric MARTIN,
Maire

Pierre Alexandre GIRARD, secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, which appears to be "P. Girard", is written over the text of the secretary of the meeting.